

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian PELLÉ, 1^{er} adjoint au Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**
Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

Présents : Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. DUNAND.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 22 février 2023,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est présidé par Monsieur PELLÉ,

Après avoir ouï la présentation dudit document par Monsieur le maire,

CONSIDÉRANT la proposition du président de séance d'approuver le compte administratif 2022 portant sur le budget général de la commune qui a été présenté, dont les résultats sont les suivants,

.../...

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230308-2023_018_DEL-DE

Fonctionnement	
Dépenses	15 935 595,75
Recettes	22 394 487,32
Résultat de l'exercice excédentaire	6 458 891,57
Report résultat excédentaire 2021	3 347 732,37
Résultat final excédentaire 2022	9 806 623,94

Investissement	
Dépenses	10 802 998,35
Recettes	10 518 137,07
Résultat de l'exercice déficitaire	-284 861,28
Report résultat déficitaire 2021	-3 766 402,63
Résultat final déficitaire 2022	-4 051 263,91

Restes à réaliser 2022	
Dépenses	2 213 830,00
Recettes	1 322 239,00
Déficit	-891 591,00

et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022, budget général de la commune.

Madame GARNIER-SIMON, Messieurs JUILLARD, DUBOUT (par procuration) et BOCQUET (par procuration) se sont abstenus.

Le maire a quitté la salle au moment du vote.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.